REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 juin 2026 à 20h30 à HANC

Présents :
Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, BAUDRIT Isabelle RAULT Odile, DESAIVRES Éric, GARCONNET-SILLON Mathilde, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, BERNARD Jean-François, DOMERGUE Gilles, BABIN Étienne, FRAGNEAU Monique, JOLLY Jacques, MAGNERON Nicolas, COLLIER Katie, RUMEUR Sylvie, CHAIGNEAU Élodie, GOICHON Laurent

Absent Excusé :
M. DEMPURE Joël

M. le Maire demande au Conseil de faire une minute de silence en mémoire de la petite Lyhanna

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance 27 avril 2026

Fermages

M. le Maire indique aux membres du conseil que la commune est propriétaire de parcelles constituées de champs et de bois dont certains sont loués et exploités par des agriculteurs et, à ce titre la commune perçoit des fermages. M. le Maire indique les différents terrains concernés par ces fermages.
De nouvelles parcelles sont exploitées sur BOUIN et La HALTE et afin de mettre tout le monde sur le même pied d'égalité M. le Maire propose de les louer au même prix que les autres au travers de la commune.
Il s'agit notamment :
1°) Un champ d'environ 43 ares situé derrière la réserve incendie à LA HALTE à proposer à M. Jérôme TRUTEAU de CHEF-BOUTONNE,
2°) Deux parcelles d'environ 21 ares situées à BOUIN à M. Laurent GOICHON.
A l'unanimité, sauf M. Laurent GOICHON qui ne prend pas part au vote, le conseil municipal demande qu'une délibération modifie celle datant de 2022 soit prise afin que ces parcelles fassent l'objet d'un fermage.

Création d'une régie temporaire pour la Fête Communale

Pour rappel, il a été décidé de demander une participation financière pour la fête communale. A cet effet, il y a lieu de créer une régie temporaire pour l'encaissement de cette participation.
M. le Maire demande au conseil municipal l'accord pour la création de cette régie, à l'unanimité le conseil est pour.
M. le Maire doit nommer 1 régisseur titulaire et 1 suppléant, il propose que Sabine ARDILLON, secrétaire de mairie, soit la régisseuse titulaire, et demande au Conseil si une personne serait candidate pour la suppléer, Sylvie RUMEUR se propose comme suppléante.
M. le Maire après débat propose d'ouvrir cette régie temporaire pour une période allant chaque année du 15 juin au 30 septembre.
A l'unanimité le conseil accepte ces deux propositions (régisseur et suppléante + période d'ouverture de la régie). Une délibération sera donc prise en ce sens.

Admission en non-valeur

Suite à la requête de la Trésorerie, M. le Maire demande au conseil l'autorisation de passer en non-valeur un montant de 17.25€ correspondant à un solde de loyer de 2022 impayé par une locataire partie de son logement.

A l'unanimité le conseil autorise le Maire à passer ce montant en non-valeur.

Demande achat de terrain à ARDILLEUX

L'ancienne propriété de la famille TAPIN située au 5 rue des Logis à Ardilleux, a été acquise par un nouveau propriétaire qui subit des nuisances liées au stationnement anarchique des véhicules garés devant les portes d'accès, les empêchant ainsi d'accéder librement à leur habitation. Ces derniers ont demandé à M. le Maire la possibilité d'aménager cet endroit par des dispositifs physiques ou de l'acheter de telle sorte à ne plus avoir de véhicules stationnés devant leur porte. La parcelle fait environ 56m².

Après débat M. le Maire propose que l'on puisse vendre ce bout de terrain au prix de 10€ le m², les frais de notaire et géomètre pour le bornage étant à leur charge.

A l'unanimité le conseil accepte la proposition sous réserve de la faisabilité d'une telle vente et leur rappelant également les nouvelles dispositions en vigueur depuis l'application du PLUI.

Fête Communale

Lors d'une réunion informelle l'ensemble du conseil a étudié les différentes possibilités pour le repas, il a été retenu :
Pour l'apéritif, une sangria blanche améliorée avec cognac et Pulco sera servie, accompagnée de petits fours qui feront l'entrée.
En plat principal : plat local, rôti de porc échine au jus d'ail et thym avec son gratin de légumes ; le service sera assuré par les membres du Conseil.
Puis fromage et tarte aux fruits
Les vins seront pris à la Cave à Courtanne.
Pour les jeux, les réservations sont faites pour des baby-foot, une structure gonflable pour les enfants, un jeu de fléchettes, des jeux en bois, une pêche à la ligne, une animation avec des chevaux sera présentée par les Écuries du Breuil.
Le même groupe musical que l'an passé sera présent.
Les tivolis sont réservés ainsi que le parquet. Ils seront montés dans la semaine précédant la fête par les agents communaux. Il faudra un maximum de personnes pour préparer les lieux le matin du 26 juillet dès 8h00.
Le prix du repas pour les habitants de la commune sera de 10€ par personne pour les adultes, gratuit pour les enfants jusqu'à 15 ans ; pour les hors-commune le prix sera de 15€ par personne pour les adultes, gratuit pour les enfants jusqu'à 15 ans.
Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants contenant un bulletin d'inscription.
Le paiement sera OBLIGATOIRE à la réservation et devra être déposé directement à la Mairie ou dans la boîte aux lettres de la Mairie au plus tard le 10 juillet.

14 Juillet

Isabelle BAUDRIT propose de modifier la répartition des lieux festifs. Pour le 14 juillet (Fête Nationale), elle propose qu'elle se fasse systématiquement au siège de la commune, à HANC ; que la fête Communale, pour des raisons évidentes de logistique et de place se fasse systématiquement à PIOUSSAY; que les trois autres manifestations annuelles, c'est-à-dire les vœux du Maire, le 8 mai et le 11 novembre soient sur les 3 autres anciennes communes ARDILLEUX, BOUIN et le BREUIL-COIFFAUD, en tournant.
M. le Maire n'est pas pour, une majorité des membres souhaite continuer à tourner sur les 5 sites pour le 14 juillet.
Un tableau récapitulatif reprenant toutes les manifestations des précédentes années sera établi afin de tourner partout.
M. le Maire précise que HANC avait été retenu au départ pour cette année, mais après vérification le 14 juillet y a été fait il y a 2 ans, donc il sera fait sur ARDILLEUX cette année.
De la même façon que, pour le repas communal, un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres et une inscription sera obligatoire à remettre en mairie (téléphone ou papier) ;

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

M. le Maire informe le conseil de l'existence et l'obligation de ce plan communal de sauvegarde reprenant l'ensemble des mesures et directives à suivre en cas de catastrophe ou incident grave afin de protéger la population. Ce document a été établi en 2022, il a fait l'objet d'une actualisation cette année.
Isabelle BAUDRIT présente un PowerPoint reprenant les grandes lignes de ce plan afin que le conseil en soit informé et, à la fin, il est remis à chaque membre du conseil un exemplaire complet de ce document afin de le lire et ainsi être au courant de l'attitude à adopter en cas de catastrophe.

Questions diverses

- Rapport du SIVU VOIRIE: M. le Maire rappelle que celui-ci a été transmis à tous les membres du conseil, qu'il y a lieu de voter pour ou contre son adoption. A l'unanimité le conseil l'adopte. Éric DESAIVRES informe le conseil que du fait des évènements actuels une hausse de 20% sur les goudrons et une hausse de 8% sur les calcaires seront appliquées par rapport à l'année précédente. Ce qui représente environ 2000€ de plus pour la commune. Par contre il précise que le chemin limitrophe entre ARDILLEUX et CHEF-BOUTONNE qui a été fait dernièrement a coûté 2000€ de moins que prévu.

- Info colis de Noël : A ce jour après vérification des listes, environ 20 couples et 75 personnes seules seront éligibles cette année au colis. Les bénéficiaires étaient contents l'an passé du colis, seul bémol peut être le contenant qui serait peut-être à revoir.

- Association Foncière de PIOUSSAY (AFAFAF): cette association foncière est la seule qui reste sur la commune, elle a un budget d'environ 5000€ annuel, alimenté par les agriculteurs et représente environ 12 km de chemins. A compter du 1er janvier 2027, le CFU, Compte financier unique dématérialisé avec le trésor public est obligatoire. L'Association ne possède pas aujourd'hui cette dématérialisation et au vu des coûts générés par ce nouveau système, le bureau de l'AFAFAF a décidé de dissoudre l'association foncière de Pioussay. De fait, les panneaux d'interdiction situés sur les chemins seront enlevés.

- Demandes de subventions : Deux demandes ont été adressées à la commune : une demande par la radio D4B et une demande par l'association communale Hier et Aujourd'hui afin de payer l'électricité liée à l'installation de lumières (LED) à Noël sur l'église du BREUIL-COIFFAUD (privée). Le conseil après débat vote contre une subvention à la radio D4B et rappelle à l'association Hier et Aujourd'hui qu'elle peut bénéficier comme les autres associations communales d'une subvention annuelle de 150€ soumise à l'organisation d'une animation ouverte à tous.

- SMABACAB : M. le Maire informe le conseil qu'il a été réélu à ses fonctions de Vice-Président en charge du matériel et infrastructures de ce syndicat qui gère les rivières du bassin versant de l'Aume.

- Présence aux réunions : M. le Maire demande que les conseillers confirment par retour de mail leur présence ou pas aux réunions de conseil.

- Cimetières : Sylvie RUMEUR propose de réunir la commission «cimetières» en septembre, afin d'actualiser et revoir les emplacements, revoir les jardins du souvenir, enlever les panneaux phytosanitaires qui sont abîmés par le soleil, etc…

- Églises : Jacques JOLLY informe que l'église de PIOUSSAY reste régulièrement grande ouverte. Il faudrait revoir l'organisation avec l'ouverture et la fermeture de toutes les églises.

- Environnement : Jacques JOLLY demande à M. le Maire ce qu'il en est suite aux constatations faites par la commission environnement, M. le Maire répond qu'il a convoqué les agents leur rappelant leurs missions.

- Logement de BOUIN : Suite au départ annoncé du locataire, M. le Maire va organiser une visite pré-état des lieux dans les tous prochains jours.

- Travaux de voirie sur ARDILLEUX : Étienne BABIN indique que, suite aux travaux effectués sur la voirie devant la propriété de Mme POMMIER, rue du Vigneau, une tranchée a été effectuée chez elle afin d'évacuer l'eau mais n'aurait pas été rebouchée. Qu'en est-il ? M. le Maire va se rapprocher de ces propriétaires pour identifier la situation.

- Tivoli et parquet de danse : Laurent GOICHON informe s'être renseigné auprès d'une personne travaillant chez ARCHIMBAUD afin de réaliser un parquet de danse qui pourrait être utile à la commune et aux associations. Il indique que des palettes d'un mètre carré environ pourraient nous être vendues à 6€ pièce, et mettre dessus un plancher bois. La question sera posée aux associations pour une participation financière éventuelle. Le Conseil réfléchit pour l'acquisition de ces deux structures qui seraient utiles à tous.

- École de PIOUSSAY : Élodie CHAIGNEAU demande s'il serait possible de déblayer le garage de l'école des trois gros tonneaux qui l'encombrent, ceci ayant pour but de pouvoir stocker du papier tout au long de l'année pour la revente par l'APE. M. le Maire confirme qu'il fera le nécessaire.

- Tableaux à BOUIN : Eric DESAIVRES informe que dans les locaux de l'ancienne mairie de BOUIN se trouvent des tableaux qui ont été peints par M. BALLON, habitant de Bouin. Ce sont des grands cadres qui représentent des vues de BOUIN notamment l'église, le puits de l'Aume, la Mairie. Pourrions-nous les récupérer et les installer par exemple dans la salle des fêtes sur des tringles ? Oui à l'unanimité pour voir si c'est réalisable.

Fin de la séance à 22h45

La secrétaire de séance Le Maire